



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### produits agricoles

Question écrite n° 5561

#### Texte de la question

M. Philippe Plisson interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les mesures prises afin de lutter contre l'augmentation des prix des céréales. Depuis la crise financière de 2008, de nombreux investisseurs se sont rabattus sur la spéculation sur les matières premières agricoles. Cela a pour conséquence de porter atteinte à la sécurité alimentaire de nombreux être humain des pays du sud mais également des 8,2 millions de Français vivant sous le seuil de pauvreté. Dans les propositions du plan d'action Hausse des prix des céréales, il aimerait prendre connaissance des moyens mis en oeuvre par M. le ministre afin de renforcer l'encadrement des marchés financiers dans les textes communautaires. De plus, il souhaite connaître les initiatives qu'il entend prendre sur le sujet de l'amélioration du stockage. En outre, il demande s'il souhaite prendre comme dispositions de rendre transparentes les informations relatives à la production et aux stocks, y compris pour les agro-industriels et le secteur agroalimentaire.

#### Texte de la réponse

A la suite de la hausse généralisée des prix internationaux des matières premières agricoles cet été, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a présenté, le 12 septembre 2012 en conseil des ministres, un plan de lutte contre la hausse des prix des céréales. Ce plan comporte un volet qui vise à améliorer la régulation des marchés financiers des matières premières agricoles. En effet, l'Union européenne a d'ores et déjà mis en place plusieurs initiatives afin d'intégrer les engagements pris lors des réunions du G20 de Pittsburgh (2009) et de Cannes (2011) pour renforcer l'encadrement des marchés financiers. Le 1er janvier 2011, l'autorité européenne des marchés financiers a été créée. Le règlement EMIR (european market infrastructure regulation), adopté en juillet 2012, encadre désormais les transactions de gré à gré. En outre, le renforcement de la transparence et de la supervision des marchés des dérivés de matières premières a été intégré dans la révision en cours des directives MIFID (markets in financial instruments directive) et MAD (market abuse directive). Dans ces négociations, la France a une position ambitieuse visant à la bonne prise en compte des spécificités agricoles, en particulier, en réduisant le champ des exemptions, en mettant en place des limites de positions appropriées et en assurant la transparence des acteurs présents sur ces marchés. Ce plan de lutte contre la hausse des prix des céréales rappelle également que la France est mobilisée dans le cadre du G20 agricole pour améliorer la transparence sur les marchés mondiaux grâce à la mise en place d'un système d'information sur les marchés agricoles (AMIS, en anglais). Cet outil repose notamment sur l'élaboration d'une base de données rassemblant les bilans céréaliers des principaux pays exportateurs et importateurs mondiaux. Les pays participants au projet sont invités à détailler les différents postes de consommation animale, industrielle et humaine. Enfin, ce plan souligne qu'au niveau national, le « plan silos », prévoyant des capacités de stockage supplémentaires de près de 5 millions de tonnes, porté par les acteurs de la filière céréales, sera accompagné par les pouvoirs publics au plan administratif. Le Gouvernement proposera en outre un « plan protéines », destiné à développer la production française de protéines végétales et à réduire la dépendance aux importations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Plisson](#)

**Circonscription :** Gironde (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5561

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2012](#), page 5291

**Réponse publiée au JO le :** [30 octobre 2012](#), page 6106